

## Réponse au postulat du Conseiller Charles Chevalley

Séance du Conseil communal du 30 octobre 2023

### Pour que la commune offre un abonnement demi-tarif aux Lutriniens et Lutriniennes, l'année de leurs 18 ans

#### Postulat

Au cours de la séance du Conseil communal du 19 juin 2023, le Conseiller communal Charles Chevalley a déposé un postulat ayant la teneur suivante :

*« Monsieur le Président,  
Monsieur le Syndic,  
Madame, Monsieur les Municipaux, Chers collègues,*

*Comme nous le savons tous et toutes, la transition écologique doit être une priorité pour notre commune et il est crucial, dans ce contexte, d'une part de sensibiliser la population, mais aussi, comme rédigé dans le programme de législature présenté par la Municipalité pour l'exercice 2021-2026 p. 8 : « d'encourager le report modal vers les transports publics et la mobilité douce ».*

*Dans ce contexte politique de valorisation de l'utilisation des transports publics auprès de la population, il est important de mettre à profit tous les outils à disposition de notre commune.*

*Dans ce même esprit d'incitation, j'estime qu'il serait judicieux d'offrir un abonnement demi-tarif auprès des CFF valable sur les TL aux jeunes de Lutry. Le prix de ce dernier s'élève à 120 francs, une somme non négligeable, mais bien insignifiante en comparaison avec n'importe quels travaux sur nos axes routiers ou autres cotisations aux transports publics lausannois.*

*De plus, cette mesure relativement simple présente de nombreux avantages.*

*Premièrement, il est très important que le report modal soit attractif et que l'offre en transports publics soit valorisée si l'on veut qu'elle puisse rivaliser avec les transports individuels motorisés.*

*Deuxièmement, cette mesure permettrait de faciliter l'accès aux transports publics pour tous les jeunes de Lutry.*



*Mais encore, offrir un abonnement demi-tarif c'est aussi une invitation à le renouveler pour les années à suivre, fidélisant ainsi la population à un usage plus systématique des transports publics.*

*Et enfin, cette mesure montrerait un signe clair et tangible à la population quant à la volonté de la commune d'inscrire la transition écologique au cœur de ses préoccupations.*

*Ce postulat propose donc l'étude d'une mesure d'incitation concrète dont les méthodes d'applications peuvent être multiples et doivent être étudiées afin qu'elles puissent être les plus efficaces possible. »*

## **Réponse de la Municipalité**

En préambule, la Municipalité souligne que la transition écologique fait partie intégrante de ses priorités. Comme annoncé dans son programme de législature, il est essentiel à ses yeux de développer et valoriser la mobilité douce et l'utilisation des transports publics afin de préserver la qualité de vie des Lutriniens et Lutriniennes et celle des générations futures.

Dans cette optique, à l'échelle de notre Commune, plusieurs projets ont déjà été menés à bien. Le sentier de Corechon a, par exemple, subi une réfection afin de faciliter l'accès à la gare de La Conversion. Des trottoirs et des bandes longitudinales pour piétons ont été réaménagés ou complétés le long de certains de nos axes viaires. Des contresens cyclables et des stationnements vélos ont été installés ou sécurisés. L'offre en transports publics sur le territoire de Lutry a également été améliorée, avec notamment le prolongement d'une course sur deux de la ligne n° 47 des Transports publics de la région lausannoise (TL) jusqu'à « Grandvaux ; Pra Grana ».

Concernant les titres de transports publics, depuis l'année dernière, des cartes TL prépayées sont en vente à la réception du Greffe pour pallier à la suppression des automates à billet. En sus, chaque année, des cours gratuits « Être et rester mobile » destinés aux seniors sont dispensés, afin de permettre à ceux-ci de découvrir les réseaux de transports publics du Canton, les différentes formes de mobilités et les interfaces de vente de billets.

D'autres projets relatifs aux mobilités durables sont d'ores et déjà agendés. Toutefois, il est vrai qu'à l'échelle de notre Commune, aucune mesure financière concrète n'est actuellement proposée pour inciter les plus jeunes générations à favoriser l'utilisation des transports publics.

À l'échelle fédérale et cantonale, il convient cependant de rappeler que de telles mesures existent déjà. Ainsi, les Chemins de fer fédéraux (CFF) proposent, pour les jeunes entre 6 et 25 ans, des prix préférentiels lors de l'achat d'un abonnement demi-tarif ou d'un abonnement général. Au niveau de la communauté tarifaire Mobilis, des tarifs plus avantageux sont également offerts aux jeunes lors de l'achat d'un abonnement de transports publics. De plus, au sein de notre Canton, les personnes qui obtiennent leur permis de conduire catégorie B reçoivent un rabais de 25 % à faire valoir sur l'achat d'un abonnement de transports publics.



Contrairement à d'autres catégories d'âges, les plus jeunes bénéficient donc déjà de prix plus avantageux pour acquérir un abonnement de transports publics. En outre, il est important de souligner que chaque personne a des besoins propres en matière de mobilité. Ainsi, un apprenti n'aura par exemple pas les mêmes besoins qu'un étudiant ou qu'un individu déjà actif dans le professionnellement.

Dans un contexte qui pousse chaque année à faire preuve d'une plus grande rigueur budgétaire, la Municipalité estime dès lors qu'offrir un abonnement demi-tarif à tous les jeunes de notre Commune ne serait pas forcément équitable vis-à-vis du reste des Lutriennes et Lutriens. En sus, cette mesure ne répondrait pas forcément aux réels besoins de mobilité de tout un chacun.

Néanmoins, la Municipalité est également convaincue qu'il est opportun d'encourager les jeunes générations à se tourner vers les mobilités durables et plus particulièrement vers l'utilisation des transports publics. De ce fait, la Municipalité a décidé qu'à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2024, chaque Lutrienne et Lutrien qui achètera un abonnement de transports publics l'année de ses 18 ans (abonnement demi-tarif, abonnement de communauté tarifaire Mobilis, abonnement général CFF, etc.) pourra se faire rembourser jusqu'à CHF 100.- sur présentation d'un justificatif valable.

La Municipalité estime que les bénéficiaires de cette politique auront ainsi l'opportunité de choisir librement l'abonnement de transports publics qui siéra le mieux à leurs besoins, soit un abonnement demi-tarif ou tout autre abonnement de transports publics valable dans le Canton de Vaud ou au niveau national. En plus d'être plus ciblée sur les véritables besoins des bénéficiaires, les incidences financières de cette politique seront également plus aisément supportables pour les finances de notre Commune que la proposition formulée par le Conseiller Charles Chevalley. Enfin, la démarche voulue par la Municipalité s'inscrit dans la continuité de la cérémonie festive organisée chaque année pour marquer l'accession à la citoyenneté des jeunes Lutriennes et Lutriens et à laquelle ceux-ci sont invités.

Dans les prochains mois, les modalités d'application de cette nouvelle politique seront définies précisément. Il va de soi qu'en temps voulu, une action de communication sera effectuée pour promouvoir cette dernière auprès des principaux intéressés. La Municipalité porte toutefois à la connaissance du Conseil communal qu'un montant de CHF 15'000.- a d'ores et déjà été porté au budget 2024 de l'Unité Mobilité afin que cette nouvelle politique puisse se déployer dès l'année prochaine, sous réserve, de l'acceptation du budget par l'Organe délibérant.

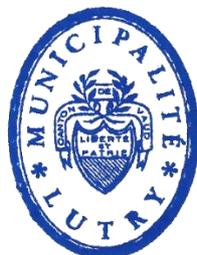
Au vu de ce qui précède, la Municipalité considère avoir répondu au postulat du Conseiller Charles Chevalley.



AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le syndic

Charles Monod



Le secrétaire

Patrick Csikos

Adopté en séance de Municipalité du 11 septembre 2023.

Municipal délégué : M. Patrick Sutter